

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'ouverture du Parlement anglais a eu lieu mardi à Londres. Nous publions quelques extraits du discours prononcé par la reine à cette occasion :

Mylords et Messieurs,

En faisant appel de nouveau à vos conseils et à votre assistance, je suis heureuse de vous informer que mes relations avec les puissances étrangères sont sur un pied amical et satisfaisant.

J'espère que la conclusion de la guerre dans laquelle la Prusse, l'Autriche et l'Italie ont été engagées pourra amener l'établissement d'une paix durable en Europe.

J'ai suggéré au gouvernement des États-Unis un mode par lequel les questions pendantes entre les deux pays, par suite de la guerre civile, pourront recevoir une solution amicale et qui, si l'on répond à cette ouverture, comme je l'espère avec un même esprit, écartera tous les prétextes possibles de mésintelligence et contribuera à établir des relations de cordiale amitié.

Le mécontentement qui régnait dans quelques provinces de l'empire turc s'est manifesté par une insurrection actuelle en Crète. De concert avec mes alliés, l'Empereur des Français et l'empereur de Russie, je me suis abstenue de toute intervention active dans ces perturbations intérieures; mais nos efforts combinés ont tendu à amener de meilleures relations qui ne sont pas incompatibles avec les droits souverains du sultan.

Les efforts persévérants et les prétentions peu scrupuleuses de traitres conspirateurs à l'étranger, ont, l'automne dernier, éveillé les espérances de quelques personnes désaffectionnées en Irlande, et les appréhensions de la population fidèle.

Mais l'exercice à la fois ferme et modéré des facultés confiées au pouvoir exécutif et l'hostilité manifestée contre la conspiration par des hommes de toutes classes et de toutes croyances ont puissamment contribué à rétablir la confiance publique et ont rendu sans espoir toute tentative pour troubler la tranquillité générale.

J'ai la confiance que vous pourrez conséquemment vous dispenser d'avoir recours à une législation exceptionnelle pour cette partie de mes domaines.

Messieurs de la Chambre des communes,

J'ai ordonné que les budgets de l'année financière courante soient mis sous vos yeux. Ils ont été préparés avec beaucoup d'attention au point de vue de l'économie et des nécessités du service public.

Vous donnerez, j'en ai l'assurance, tout votre appui à des dépenses modérées et calculées de manière à améliorer la condition de mes soldats et à établir la base d'une armée de réserve convenable.

Mylords et Messieurs, votre attention sera de nouveau appelée sur l'état de représentation du peuple dans le Parlement et j'ai la confiance que vos délibérations, conduites dans un esprit de modération et de bon vouloir mutuel, mèneront à l'adoption de mesures qui, sans porter un trouble regrettable dans l'équi-

libre du pouvoir politique, étendront librement les franchises électorales.

La condition de la marine marchande a attiré sérieusement mon attention. Des plaintes m'ont été adressées, établissant que le recrutement des matelots est insuffisant et que les dispositions prises pour la santé et la discipline à bord des navires sont imparfaites. Des mesures vous seront proposées dans le but d'augmenter la force de cet important service. J'ai vu avec satisfaction les adoucissements introduits dans les lois françaises sur la navigation.

J'ai exprimé à l'Empereur des Français mon intention de soumettre au Parlement une proposition ayant en vue l'extinction, sur des termes justes et équitables, des exemptions des charges locales sur le fret dont jouit encore un petit nombre d'individus dans les ports anglais. Sa Majesté Impériale a, dans la prévision de cette mesure, accordé déjà aux vaisseaux anglais le bénéfice de la loi nouvelle; un bill relatif à cette question vous sera présenté afin d'adopter un meilleur règlement pour l'arrangement des affaires des Compagnies de chemins de fer qui sont dans l'impossibilité de remplir leurs engagements.

L'empereur François-Joseph a accepté la démission du comte Belcredi.

M. de Beust, ministre de la maison de l'empereur et des affaires étrangères, a été chargé de la présidence du conseil. Cette nouvelle fonction est l'indice d'un mouvement dans le sens de la patente de février, c'est-à-dire de l'autonomie de la Hongrie et de la centralisa-

tion, à Vienne, de l'administration des provinces en deçà de la Leitha. M. Belcredi voulait soumettre l'arrangement avec la Hongrie au vote de ces provinces convoquées en un Reichsrath extraordinaire. M. de Beust accorde à la Hongrie les concessions qu'elle désire, et il ne demande que la convocation d'un Reichsrath restreint.

Les Allemands reprochent au gouvernement ces concessions; mais il ne faut pas oublier, en dehors de l'intérêt politique, qu'aujourd'hui la Hongrie reconnaît comme affaires communes la politique commerciale de l'Autriche; qu'elle prend à sa charge une part proportionnelle de la dette nationale actuelle, et, qu'en réalité, ces deux nations ont eu le bon esprit de se faire de mutuelles concessions.

La Chambre des députés de Berlin vient de voter une indemnité pour les députés au Parlement du Nord. La Chambre des seigneurs a rejeté ce projet à la majorité de 77 voix contre 7. On se rappelle que le ministère était resté neutre.

A la dernière séance de la Chambre des seigneurs de Berlin, l'emprunt de vingt-quatre millions de talers pour les chemins de fer a été voté avec cette déclaration que le gouvernement n'avait besoin de l'assentiment des Chambres, que pour la vente des nouvelles lignes à construire.

On mande de Florence, le 4 février :

Le premier bureau de la Chambre des députés a, comme tous les autres, repoussé le projet de loi concernant la liberté de l'Eglise

FEUILLETON.

L'HÉRITIÈRE.

(Suite.)

C'est ainsi que la haine s'accroissant à chaque minute, avait enlevé à Arundel les plus simples notions du sens moral.

Quand il eut achevé l'opération des comptes, il éclaircit son visage taciturne et dit, en affectant de se plaindre de la pensée de départ immédiat que le marin avait émise :

— A Dieu ne plaise que je veuille me séparer sitôt d'un brave tel que vous ! Comptez-vous reprendre la mer sous peu de temps ?

— Je l'ignore, milord, répondit Sidney. Nous dépendons des ordres de l'amiral et aussi un peu des événements. Si l'Armada, préparée à grands frais par l'Espagne, quitte ses ports cette année, nous serons envoyés au-devant d'elle.

— Le péril n'est pas si proche, dit lord Winbury; autrement, je songerais sans doute à endosser de nouveau la cuirasse pour aller batailler en Flandre... Mais, quant à présent, s'il vous est agréable

de séjourner au château en souvenir de l'amitié dont vous a honoré sir Addington, libre à vous.

Harry le remercia avec une émotion dont le tuteur était loin de soupçonner la cause. Il avait suffi au capitaine de quelques moments d'observation pour reconnaître ce qu'il pouvait y avoir de difficile, de tendu dans les rapports habituels des habitants du manoir; à la place du châtelain d'autrefois, si bon, si simple, si affable, il avait trouvé un personnage froid, roide, atrabilaire. Les meilleurs instincts de son cœur lui disaient qu'Alice ne devait pas être heureuse sous la pression du maître qu'elle subirait jusqu'à sa majorité. Enfin, il n'était pas fâché de poursuivre son étude, tout en se tenant dans un rôle modeste comme il convenait à sa naissance.

Pour Alice, elle eut peut-être le tort de témoigner trop vivement sa satisfaction en apprenant que l'ami d'enfance lui était conservé.

— Ah ! disait-elle à Sidney, que de beaux récits vous aurez à nous faire ! vos voyages, vos périls, vos combats; et les îles inconnues, et les sauvages, et les mers lointaines !... Je suis sûre que Margaret voudra être de tous nos entretiens.

Margaret souriait doucement, car l'espoir était rentré dans son âme.

Cependant le chambellan avait perdu en partie cette fleur de gaieté qui lui était particulière; son luth se taisait avec les chansons galantes; sa conversation, qui naguère ne tarissait pas d'anecdotes, était devenue sérieuse. La plupart du temps, sir Mortimer refusait de s'associer aux cavalcades, et il allait volontiers s'égarer dans les plus ombreux détours du parc.

Cet état nouveau n'échappa point à l'analyse de lord Winbury.

— Edward est jaloux, se dit-il avec rage; au lieu d'avoir compris la nature toute fraternelle de l'amitié qui unit miss Addington au capitaine, il voit en celui-ci un rival !... Oh ! n'aurai-je travaillé qu'à détruire mon propre plan !... Fou que j'étais de m'imaginer que, pour laisser ces jeunes gens à leurs souvenirs, il se consacrerait entièrement à ma Margaret !... C'est le contraire qui arrive... Il les épie, il concentre sur eux sa pensée, et il n'a plus pour ma fille qu'indifférence et oubli. Ce qui l'a ébloui, c'est l'éclat d'une fortune immense... S'il savait, cependant, que cette fortune peut être confisquée tout-à-coup !

Le lord demeura lui-même épouvanté de cette idée, qui était comme le point extrême où pouvait

arriver sa haine.

Un sourire amer lui vint aux lèvres. Il regarda autour de lui les somptueux objets accumulés par la magnificence de sir Addington. Reprenant dans cet examen une sorte d'aliment de colère :

— Oui, se dit-il encore, le château féodal, une belle résidence vraiment, les jardins aux chênes séculaires, les meubles de prix, tout peut être confisqué au profit du trésor royal !... Elisabeth ne dédaigne pas de s'enrichir des dépouilles des sujets rebelles... Elisabeth est sans pitié pour les catholiques !...

Tandis qu'il emportait cette pensée, après l'avoir repoussée d'abord, et qu'il se nourrissait de ce poison, sir Mortimer s'était ménagé une entrevue avec Alice. La chose ne lui avait pas été facile, car il n'y avait guère d'instant où l'orpheline ne se trouvât en compagnie de sa chère Margaret ou de l'excellent Sidney.

Il débuta par sonder les sentiments de miss Addington, et lui demanda si elle était satisfaite de l'existence qu'elle menait dans une sorte de retraite provinciale.

— C'est, répondit Alice, celle qui me convient le mieux, après la perte cruelle que j'ai faite.

et la liquidation des biens ecclésiastiques. La commission se réunira demain.

L'Opinion dément le bruit que le ministère soit disposé à retirer le projet.

L'Italie croit que la commission se prononcera contre le projet.

Les désordres qui ont éclaté l'autre jour à Turin ne sont malheureusement pas un fait isolé : il y a de la gêne dans plusieurs villes d'Italie, de même qu'il y en a en Angleterre et même ici en France. Mais il est difficile de supposer que le prix élevé du pain et la diminution de l'ouvrage soient la cause unique des débordements de la foule. Il doit y avoir une conspiration maladroïtement organisée. Par qui ? nous l'ignorons ; mais il faut avouer que le moment est mal choisi pour provoquer des émeutes. *L'Italie* dit à ce sujet :

« Les désordres dont Turin a été le théâtre se seraient renouvelés, dit-on, sur d'autres points du territoire. On ne peut que déplorer de pareils excès, dont le résultat direct est de nature à rendre la situation plus difficile.

» Il est malheureusement trop vrai que la récolte, cette année, a été mauvaise en Italie, et même dans la plus grande partie de l'Europe ; le renchérissement du blé en est la conséquence nécessaire.

» Un pareil fait échappe à la loi, qui ne saurait le modifier. Les agitations de la rue sont encore plus impuissantes à cet égard, et elles ne peuvent avoir pour effet que de faire hausser le prix des vivres, en les chargeant d'une prime correspondante aux risques.

» Les municipalités, nous n'en doutons pas, suivront partout l'exemple de Turin ; elles s'efforceront de soulager la misère qu'elles auront sous les yeux, ou, ce qui serait mieux encore, en donnant, autant que possible, du travail aux bras inoccupés. C'est l'unique remède, dans la situation actuelle, à la difficulté du temps. Il serait imprudent et dangereux de vouloir en chercher d'autres dans des démonstrations qui, en troublant la tranquillité publique, ne peuvent que rendre plus difficiles encore les conditions du marché.»

La tranquillité est complètement rétablie à Turin.

On écrit de Stockholm, le 2 février :

Il a été présenté à la Chambre des députés un projet de réorganisation de l'armée qui établit l'obligation générale du service. L'armée serait divisée en trois catégories. La première, formée des jeunes gens de 22 à 25 ans, comprendrait 125,000 hommes. La seconde, formée des jeunes gens de 26 à 30 ans, comprendrait 120,000 hommes ; enfin, la réserve, formée par les hommes de 30 à 60 ans, serait de 300,000 hommes.

Les dernières nouvelles de New-York disent que la commission judiciaire ne fera pas

son rapport sur la mise en accusation du président, avant la fin de la session actuelle ; elles constatent aussi que la législature du Tennessee vient d'accorder le droit de suffrage aux nègres ; que le gouvernement canadien a décidé de donner satisfaction aux demandes d'indemnité pour les dommages causés par l'expédition feniane, et d'en réclamer ensuite le remboursement à Washington.

Des avis de la Vera-Cruz, de source juariste, prétendent que 18,000 dissidents menaçaient Mexico.

Les Français continuaient leurs préparatifs de départ.

On lit dans le *Moniteur* :

On écrit de Bruxelles que des troubles ont éclaté samedi dans la commune belge de Marchienne-au-Pont, l'un des plus importants bassins houillers de Charleroi. D'après les dépêches télégraphiques qui circulent à Bruxelles, les ouvriers de plusieurs charbonnages, après s'être mis en grève, se sont portés à des actes de violence envers ceux de leurs camarades qui voulaient descendre dans les bassins pour reprendre leur travail. De plus, des bandes d'ouvriers auraient fait mine d'attaquer les bureaux des compagnies. L'autorité locale a fait venir de Namur deux bataillons d'infanterie, et de la cavalerie doit quitter Mons pour le théâtre de l'émeute.

Une dépêche privée annonce même que la troupe a dû faire feu sur les mutins ; mais ce renseignement, dont les dépêches officielles ne disent rien, mérite confirmation.

Déjà depuis quelques jours, dans ce bassin houiller, la classe ouvrière se montrait mécontente, et son attitude faisait prévoir ce qui est arrivé. Comme d'habitude, ce sont des questions de salaire qui ont causé cette agitation. La journée de travail avait été augmentée récemment à la demande des réunions ouvrières. Mais les compagnies, se disant en perte par suite de cette augmentation, ont laissé aux ouvriers le choix entre une diminution de salaire ou l'extinction de plusieurs hauts-fourneaux. Ils ont consenti à la réduction ; mais quand il s'est agi du paiement, ils ont exigé le salaire intégral, et c'est là-dessus que la grève et l'émeute ont éclaté.

On mande de Bruxelles, que les troubles qui ont éclaté samedi dernier dans la commune belge de Marchienne-au-Pont, et qu'on croyait apaisés, prennent un caractère inquiétant. *L'Etoile belge* annonce que le mouvement se porte sur Roux et sur Jumet et que des troupes ont été concentrées de ce côté. Nous attendons *l'Indépendance belge* pour avoir la confirmation de ces faits.

Les projets de lois reportés à la session de 1867 sont les suivants :

Projet de loi relatif à la contrainte par corps. — M. Josseau, rapporteur.

Projet de loi concernant l'instruction primaire. — M. Chauchard, rapporteur.

Projet de loi sur les douanes. — M. le comte Caffarelli, rapporteur.

(Ces trois projets sont à l'état de rapport et peuvent être mis en discussion dès l'ouverture de la session.)

Projet de loi relatif aux chambres et bourses de commerce. — M. Ancel, rapporteur.

Projet de loi concernant les conseils municipaux. — M. Séneca, rapporteur.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1865. — M. le marquis d'Andelarre, rapporteur.

Projet de loi relatif au chemin de fer Victor-Emmanuel.

Projet de loi relatif à la translation du lycée Louis-le-Grand.

Projet de loi tendant à réprimer la fraude dans le commerce des engrais.

Projet de loi relatif à la cession par l'Etat au sieur Antonio de parcelles de la forêt domaniale de Bellevaux (Savoie). — M. Pissard, rapporteur.

Projet de loi relatif à la fixation de nouvelles limites pour les communes de Piève et de Rapale-de-Santo-Pietro et de San-Gavino (Corse). — M. Gavini, rapporteur.

Projet de loi relatif à la distraction de la commune de Flageolles, de la commune de Drugeac (Cantal), et sa réunion à la commune de Salins (même département). — M. Creuzet, rapporteur.

Projet de loi tendant à créer, sous le nom des Lilas, une nouvelle commune formée de territoire distraits des communes de Romainville, de Pantin et de Bagnolet (Seine). — M. Jules Simon, rapporteur.

Projet de loi relatif à un échange de terrains entre les sieur et dame Mahou. — M. de Tillancourt, rapporteur.

(Les projets qui précèdent sont encore soumis à l'examen des commissions et n'ont pas été l'objet de rapports.)

Projet de loi relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1864.

(Ce projet n'a pas encore été soumis à la formalité du comité secret, et la commission chargée de l'examiner n'a pas été nommée.)

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

On est tombé d'accord, dans la dernière réunion des membres de l'opposition qui a eu lieu chez M. Marie, que l'on n'introduirait au début de la session que trois demandes d'interpellation : l'une sur les affaires d'Allemagne, la seconde sur les affaires du Mexique, la troisième sur les affaires intérieures. C'est M. Thiers qui prendra le premier la parole

sur les affaires d'Allemagne et M. Jules Favre sur les affaires du Mexique. Rien n'est encore décidé pour la troisième interpellation. Néanmoins, en tout état de cause, il a été convenu dans cette réunion que l'orateur chargé de prendre la parole sur les affaires intérieures demanderait au gouvernement des explications sur la suppression de l'adresse.

— On découvre au palais du Luxembourg, dans la salle des séances, les anciennes tribunes politiques. Il y a donc lieu de croire que les délibérations du Sénat cesseront d'être secrètes.

— On s'est trop hâté, dit *l'Etendard*, d'annoncer l'envoi au conseil d'Etat du projet de loi sur la presse. La vérité est que certains points d'une sérieuse importance ne sont pas encore arrêtés définitivement, notamment en ce qui touche le pouvoir des tribunaux en matière de suppression.

D'autre part, il paraît certain que le timbre sera réduit à trois centimes ; mais on ne sait pas encore s'il s'appliquera aux feuilles non politiques.

Enfin, la liberté de l'imprimerie est décidée en principe. La profession d'imprimeur rentrera dans le droit commun.

Nous croyons savoir, contrairement à ce que dit *l'Etendard*, que le timbre de trois centimes s'appliquera également aux feuilles non politiques.

— On annonce que M. Rouher a convoqué les membres de la chambre des imprimeurs de Paris.

— Nous apprenons que toutes les personnes qui avaient demandé, en ces derniers temps, l'autorisation de fonder un journal politique, ont été appelées au ministère de l'intérieur, où on leur a signifié que, l'autorisation préalable étant abrogée, elles pouvaient librement donner suite à leur projet, en se conformant aux dispositions relatives au cautionnement.

— D'après plusieurs correspondances de Paris adressées à des journaux de province, il serait question de placer parmi les attributions du Corps-Législatif le vote du budget de la ville de Paris.

— L'administration des postes prend ses dernières mesures afin de répondre aux exigences considérables qu'entraînera l'affluence des étrangers pendant l'Exposition. Dans un pavillon situé près du monument central, et dont une partie est affectée à la télégraphie, on dispose tout un office postal réunissant les diverses parties du service y compris une poste restante. Les employés appelés à desservir ce bureau sont choisis parmi ceux qui parlent plusieurs langues. Son ouverture aura lieu au plus tard le 1^{er} mars prochain, dans l'intérêt des exposants venus d'avance pour surveiller leur installation.

— Assurément, mais il n'y a pas de deuil éternel. Votre bon père ne vous a point commandé de vous ensevelir dans l'ombre avec son souvenir.

— Il ne m'a rien commandé, sir Edward ; mais, à défaut de son ordre, c'est moi qui m'imposerais une vie conforme à mes regrets.

Mortimer hoche la tête.

— Permettez-moi de dire à la fille de sir Addington que l'avenir lui appartient. Vous êtes jeune, et de belles années couronneront encore votre front pur.

— Il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

— Par exemple, continua-t-il sans relever cette interruption, un jour viendra où, par votre naissance, vos qualités, votre position sociale, vous serez appelée naturellement à embellir la cour de notre glorieuse souveraine.

L'effroi se peignit sur les traits de la jeune fille.

— Par pitié, dit-elle, ne me parlez pas de cela. L'idée de la cour avec son étiquette, ses plaisirs broyants et sans doute ses discours peu charitables, m'épouvante au plus haut point.

— Quoi ! miss Alice, oubliez-vous votre rang et même les obligations de votre fortune ?

— Ce rang dont vous parlez ne saurait me forcer

d'aimer une prison ; et quant à la fortune, il me semble que le meilleur emploi qu'on en puisse faire est de secourir les malheureux.

— Les riches font vivre les pauvres par leur luxe ; il n'est pas une fête de la cour qui ne vaille aux classes les plus humbles une rosée d'or.

— C'est possible ; mais ce n'est pas indirectement que je voudrais alléger l'infortune ; ce serait en allant moi-même de chaumière en chaumière.

— Fort touchant ! dit Edward d'un ton piqué.

Mais, s'étant bientôt remis, il poursuivit, sans paraître attacher à ses paroles une intention personnelle :

— Croyez, miss, que mes conseils sont ceux de l'amitié la plus désintéressée.

— Je les accepte comme tels. Ce n'est pas ma faute si vos splendeurs de cour ne me séduisent pas. Je suis persuadée que vous réussiriez mieux si vous les vantiez à Margaret.

— Vraiment ?

— Je connais ses opinions. Elle est si franche, si expansive, cette charmante Margaret.

— Charmante?... c'est une épithète que vous pouvez garder pour vous.

— Tenez, sir Edward, si vous voulez que nous

restions amis, dispensez-moi d'entendre un langage qui ne saurait me plaire ; ou bien, quand nous sommes tous deux ensemble, causons de Margaret, qui a des droits bien autrement grands que les miens à votre affection.

— Oui, si on mesure l'affection par une date.

— Eh quoi ! n'est-elle pas parée des plus brillantes qualités ? N'a-t-elle pas l'esprit enjoué ? Vous parlez de la cour, c'est Margaret qui y brillerait ! Elle n'y rencontrerait pas de rivales. Son époux serait fier de l'y conduire.

— Cela signifie que vous me conseillez de devenir l'époux de Margaret ?

— Peut-être, si vous permettez que l'on vous conseille d'être heureux.

— Il y eut chez Mortimer un combat entre la conscience et le dépit. Le dépit l'emporta ; ce n'est que plus tard, aux moments de calme, qu'on écoute la conscience.

— Je comprends, dit-il avec une froideur qui dissimulait mal l'orage intérieur, moi, sir Edward Mortimer, allié aux Norfolks et aux Montgomerys, je dois céder la place à M. Harry Sidney.

Un éclair d'indignation passa dans les yeux d'Alice. La jeune fille se retourna sans rien répliquer et

reprit le chemin du château, car cette conversation avait eu lieu dans le parc.

Edward ne fit rien pour la retenir. Il resta livré à ses réflexions, humilié, abattu, hors d'état de remarquer qu'il était observé par lord Winbury, et que celui-ci ayant fait seller un cheval, s'était éloigné rapidement.

VI.

Lord Winbury était chargé de soins trop nombreux, et, par conséquent, trop souvent forcé de monter à cheval et de parcourir le domaine de sa pupille, pour qu'on fût surpris de son absence. Presque tous les jours ramenaient pour lui des courses lointaines ; et, outre que c'était une nécessité de sa tutelle, le gentilhomme n'était pas fâché peut-être de dépenser dans cette existence active l'exubérance de son humeur.

Personne donc ne remarqua qu'il s'était éloigné ; et d'ailleurs, chacun ressentait assez vivement des préoccupations particulières pour être en proie à une vive inquiétude.

A peine Alice eut-elle quitté sir Mortimer qu'elle chercha Margaret... Elle avait besoin, dans sa touchante délicatesse, de lui dire de ces choses qui

— On lit dans l'Époque :

Nous recevons de Lille les renseignements les plus curieux, relatifs à un sinistre financier.

Lille, 1^{er} février.

Vous désirez un bref historique de la situation, pris de visu, sur le nouveau désastre financier qui vient de surprendre si rudement Lille, Roubaix, et tout le haut commerce de notre laborieux pays. Voici les faits : Il y a quinze jours, dans la nuit de vendredi à samedi, le chef de la maison de banque L. Pollet meurt à l'âge de 71 ans. Le samedi même la caisse est fermée. On s'en étonne; toutefois aucun bruit fâcheux ne circule. On pouvait être inquiet au-dedans, mais après les trois grandes catastrophes dont notre ville a été frappée depuis deux ans, on se refusait absolument à l'idée, au soupçon de ce dernier coup.

C'était une croyance générale que le banquier décédé, après cinquante ans d'exercice de sa profession, et d'une économie partout citée, laissait à ses héritiers une fortune évaluée de 4 à 6 millions. Le lundi les obsèques ont lieu, au sein d'une affluence considérable, où figurent la plupart des représentants du commerce et de l'industrie de Lille et de Roubaix. Ce même lundi la caisse est de nouveau fermée. Cette fois l'alarme se répand. On a entendu dire que les héritiers n'acceptent la succession que sous bénéfice d'inventaire.

Le mardi, jour de stupeur, ce bruit se confirme et se prouve. Il y a encore des optimistes pour assurer que l'actif et le passif se balancent, soit environ quinze millions dans chaque plateau. La succession seule est menacée. Cette perspective, à tout prendre éclaircie, s'assombrit de la certitude bientôt acquise que l'actif sera d'une réalisation onéreuse et pénible, si encore elle est possible. Puis, sans transition, voilà que l'actif et le passif jouent (en partie seulement, hélas!) la scène du chandelier et du liseur dans une féerie célèbre; le passif seul s'élève et brille, l'actif se rapetisse à vue d'œil et va disparaître dans une ombre épaisse.

On en vient à sourire à l'espoir de soixante pour cent; aujourd'hui, l'on parle de dix pour cent, de moins peut-être. Pour ne pas quitter le département du Nord, on cite des maisons qui sont prises là-dedans pour le demi-million et plus.... Les simples victimes de cent mille francs s'appellent Légion. De vieilles gens, dont les pauvres 15 ou 20,000 francs avaient échappé par miracle aux grandes crises des cinquante dernières années, sont ruinées du coup. On m'en a du moins cité un exemple. Comme ces soldats qui, après avoir échappé aux tranchées de Sébastopol, aux boulets de Solférino, à la faim, à la fièvre, à la fatigue extrême, viennent mourir dans la sécurité, le repos et l'abondance du village natal.

A côté du regret de la perte matérielle, je dirai presque au-dessus, éclate la stupéfaction de rencontrer un pareil abîme, là où on croyait

à la terre ferme. On ne sait ni d'où cela vient ni où cela ira. C'est la panique de la méfiance. Il y a là un vieux secret que le temps, aidé d'un auxiliaire qui commence à agir, dévoilera bientôt. Je n'ai rien de plus à vous dire; d'ailleurs les journaux parlent librement de l'affaire, et vous allez être, aussi vite et aussi bien que moi, au courant de sa marche.

Une lettre qui nous arrive de Lille confirme, en les complétant en quelques points, les renseignements qui précèdent sur le terrible sinistre financier qui jette en ce moment tant d'émoi dans le commerce du Nord.

L'autorité s'est immédiatement émue de cette grave affaire; par ordre de la justice, le corps de M. Pollet a été déterré; il a été établi qu'il s'était pendu.

En même temps, le sieur Romain Pollet a été mis en état d'arrestation. Il aura sans doute à répondre des manœuvres au moyen desquelles il a concouru à masquer la fausse situation de la maison dont il était le principal agent.

Cette colossale déconfiture offre ce caractère, très-différent de celles qui, l'année dernière, ont affligé la ville de Lille (Joire et Duquesnoy), qu'elle n'affecte pas le petit ou le moyen commerce; on cite seulement quelques maisons de Roubaix que Pollet soutenait, et qui tombent avec la ruine totale de sa maison. On ne croit pas que les créanciers puissent obtenir plus de 15 à 20 pour 100.

— C'est faire plaisir aux amateurs d'asperges, de fraises et de raisins de table, en appelant leur attention sur l'établissement de M. LEBEUF, horticulteur, à Argenteuil. (Voir aux annonces).

Chronique Locale et de l'Ouest.

Monsieur le Rédacteur,

La représentation de lundi nous a montré jusqu'où pouvait aller la patience du public saumurois.

Je ne vous parlerai pas de la façon dont la *Reine Cotillon* a été interprétée; la troupe de M. de Bierne a joué comme elle joue d'habitude, alors qu'elle n'est pas soutenue par des artistes comme M^{me} Doche, M^{lle} Judith, M^{lle} Nantier, etc.

Je veux vous parler de l'inexécution du règlement vis-à-vis du spectateur.

Le règlement sur la police intérieure du théâtre dit :

« Art. 57. — Le directeur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le spectacle soit terminé à onze heures et demie au plus tard, en toutes saisons, et pour que la durée des entr'actes ne puisse excéder cinq minutes quand le rideau ne sera pas baissé, et un quart d'heure quand il y aura changement de costumes et de décors.

— Apprenez-moi le sujet de la rêverie d'un marin.

— Vous riez, miss Alice? Il n'est pas au monde de gens qui, plus que les marins, aient sujet de rêver. Toujours perdus entre l'eau et le ciel, dans une immensité sans bornes, les yeux fixés sur l'étoile qui les guide, l'oreille remplie des frémissements du vent et de l'éternelle plainte de la vague, ils semblent ne vivre, ne se mouvoir qu'entre l'infini et l'éternité.

— Ces poétiques paroles ne m'apprennent pas à quoi vous rêviez.

— Vous le dirai-je, miss? ou plutôt vous le répéterai-je? Je suis loin d'être rassuré pour vous.

— Pour moi!... Qu'ai-je à redouter? mon Dieu!

— Rien en apparence, il est vrai; mais je comparerais volontiers votre existence à un navire après une tempête de laquelle il a triomphé: il est sauvé, sans doute, mais les voiles sont déchirées, les cordages rompus; le vaisseau pourra-t-il atteindre une côte?... Ah! miss Alice, on n'a qu'une fois un bon père comme était le vôtre.

— Je le sais, hélas!

— Votre tuteur est un homme dur, haineux; il n'a pris de la guerre que sa rudesse, et non sa générosité.

» L'intervalle entre deux pièces ne pourra pas excéder 20 minutes.»

Eh bien! Monsieur le Rédacteur, la représentation a été terminée à 1 heure passée et des entr'actes ont duré près de trente minutes.

En admettant qu'il fût impossible à M. de Bierne de faire ses entr'actes moins longs, il me semble que si le régisseur était venu expliquer au public les motifs de ces retards et lui demander son indulgence cela eût été seulement convenable.

On a bien essayé d'un intermède de musique, mais l'impatience générale a fait faire silence à l'orchestre, auquel ne s'adressaient nullement les cris du public, qui rend justice au dévouement des amateurs qui veulent bien prêter leur concours à ces représentations.

Je crois qu'il suffit d'appeler l'attention de l'administration sur des faits aussi irréguliers pour qu'à l'avenir le public soit traité avec plus d'égards. UN HEURTÉ.

Un jugement du tribunal d'Angers vient de renvoyer des poursuites un jeune homme prévenu de délit de chasse sous l'inculpation de chasse sans permis et avec des engins prohibés pour avoir colleté des alouettes. En effet, un arrêté préfectoral, en date du 24 septembre 1860 autorise ce genre exceptionnel de chasse et en réglemente le mode dans ses articles 4 et 6. Il autorise tout propriétaire, possesseur ou fermier, en tout temps et sans permis, à détruire les animaux malfaisants ou nuisibles limitativement énumérés par l'art. 4, et parmi lesquels figurent le moineau et l'alouette. Le jugement déclare que cet arrêté a encore force de loi et n'a point été l'objet d'une abrogation ultérieure à 1860 comme on le croit généralement.

Les habitants de Maine-et-Loire peuvent donc se livrer sans crainte à la chasse à l'alouette très-fructueuse en cette saison, alors même qu'ils ne seraient pas porteurs de permis de chasse. L'arrêté de 1860 leur impose seulement deux obligations, celle de ne se livrer à ce plaisir que sur les terres qu'ils détiennent à titre de propriétaires ou de fermiers, et celle de n'user que de collets à un seul cri.

La feuille officielle contient la liste des 178 personnes, deux par département, à qui sont échues des machines à coudre données à l'Impératrice par la maison Godwin, pour recevoir une affectation charitable. Ce sont, pour le département de Maine-et-Loire :

Angers. — M^{lle} Poisson (Ernestine). Mère veuve et âgée; une jeune sœur.

Cholet. — M^{lle} Bertaud (Mélanie). Soutient son père qui est aujourd'hui hors d'état de travailler; 3 frères ou sœurs dont un infirme.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

— N'êtes-vous pas là? dit Alice avec une effusion toute fraternelle.

Harry porta tristement la main à son front.

— Je ne me dissimule pas, dit-il, combien mon secours serait inefficace si vous vous trouviez en butte à la malveillance de ce gentilhomme. Entre lui et moi, le sort a mis une distance considérable; et bien que la loi, en Angleterre, semble établir une sorte d'égalité entre les citoyens, les privilèges de la naissance sont demeurés tout-puissants dans notre patrie. Je ne veux pas croire cependant que lord Winbury soit capable de tramer contre vous de mauvais desseins. Quel motif aurait pu créer dans son esprit une aversion aussi peu fondée? Il est sérieux, sévère même; mais je ne suppose pas qu'il soit injuste et atrabilaire.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 5 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 99 50.

BOURSE DU 6 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 70.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 50.

Dernières Nouvelles.

Bruxelles, 5 février. — La tranquillité est rétablie à Marchienne. Une centaine d'agitateurs ont été arrêtés.

L'Étoile belge dément le bruit que des meneurs étrangers auraient provoqué le mouvement.

Florence, 5 février. — La commission pour le projet de la liberté de l'Église a nommé pour son président M. Delucca et pour secrétaire M. Mauro-Macchi. On assure que quelques commissaires songeraient à se prononcer contre le projet, ou au moins à établir quelques principes pouvant servir de base à un nouveau projet.

La commission se réunira demain. On assure que tous les bureaux de la Chambre ont approuvé la convention avec la France pour le règlement de la dette pontificale.

On mande de Constantinople, le 4 février, que le gouvernement a résolu la réduction des traitements des fonctionnaires.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

COMMUNE DES ROSIERS.

ADJUDICATION

DE 40,000 FRANCS DE PAVAGES

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics que, le dimanche 17 février courant, à midi, en la salle de la Mairie de cette commune, il sera procédé, en sa présence, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de 40,000 fr. de pavages à faire sur les chemins vicinaux.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie.

A la Mairie des Rosiers, le 1^{er} février 1867.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt, dans les principales pharmacies. (552)

BULLETIN FINANCIER.

L'évolution qui avait commencé de se faire dans les esprits, à la fin de la semaine dernière, continue aujourd'hui d'une façon plus marquée.

On est convaincu maintenant que les projets d'emprunt n'avaient existé que dans l'imagination de quelques spéculateurs.

La confiance paraît renaitre, et la position des vendeurs des dernières semaines devient de plus en plus précaire. Il est probable que la campagne de baisse qu'ils ont suscitée ne se terminera pas en leur faveur.

Le 3 0/0 a ouvert, aujourd'hui lundi, à 69.25, et a fait 69.50.

Le Mobilier et ses valeurs se relèvent. Les pagarès espagnols sont demandés. On comprend mieux tous les jours qu'ils offrent un excellent placement.

Les chemins de fer se tiennent vigoureusement.

Au milieu de la fermeté générale, l'Italien est en baisse. La hausse de samedi, provoquée par les levées de titres faites pour le compte des maisons belges qui ont traité avec le gouvernement italien, n'a pas tenu, et le cours de 55 est reperdu.

Les dépêches de Florence annoncent que sept bureaux de la Chambre ont nommé des commissaires opposés au projet du ministre et de M. Langrand-Dumoncau.

L'adoption de ce projet paraît donc maintenant des plus douteuses; la hausse qu'il a provoquée n'aura plus de raison d'être, et de plus il faudra revendre toutes les rentes achetées. Ce sont des perspectives qui ne peuvent favoriser la rente italienne.

— P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

font du bien. Que lui dirait-elle à cette gentille amie? Elle l'ignorait; mais ce qu'elle savait bien d'avance, c'est que les paroles de ses lèvres jailliraient de son cœur. Un instinct charitable lui avait appris que Margaret souffrait, et elle souhaitait de la calmer en la relevant à ses propres yeux.

D'où vient cependant qu'elle chercha vainement miss Winbury, comme si cette dernière avait demandé la solitude à quelque recoin du château?

Arrivée à une grande salle qu'on appelait la *librairie*, à cause des armoires de chêne toutes remplies de beaux livres et de manuscrits précieux qu'elle contenait, Alice aperçut Harry assis à une table et paraissant lire. Mais il ne lisait point.

Au léger bruit des pas de la jeune fille, il leva vivement la tête; son visage brun se colora.

— Vous fais-je peur? dit Alice en souriant.

— Par exemple, miss! vous, m'effrayer!... En vous voyant, j'éprouve toujours l'effet que je ressentis lorsque, après une maladie cruelle et une affreuse traversée, j'arrivai au Cap, où d'excellents soins et la salubrité du climat me rétablirent bientôt.

— Vous ne lisiez pas, j'en suis sûre.

— Je rêvais.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

VENTE

Sur licitation, en 19 lots, DE LA MÉTAIRIE

DE MAUMUSSON

Située commune de Cléré (Maine-et-Loire), et par extension sur celle de Genneton (Deux-Sèvres),

ET

DE PLUSIEURS

MORCEAUX DE TERRE

En vigne, friche, pâtis,

Situés communes des Verchers et Concourson, arrondissement de Saumur,

Dépendant de la succession de M^{me} Marie Anger, veuve de M. Marie-Michel Mousset.

L'adjudication aura lieu le dimanche 24 février 1867, à midi, en l'étude et par devant M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra,

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Dame Marie Beaumont, épouse de M. François Borit père, propriétaire, avec lequel elle demeure aux Caves, commune du Vaudelnay-Rillé, et dudit sieur Borit, pour la validité;

2^o M. Jean Beaumont, propriétaire à Artenay, commune des Verchers;

3^o M. François Beaumont, propriétaire, demeurant aux Fontaines, même commune;

4^o M. Louis Beaumont, propriétaire, demeurant à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé;

5^o Et de M^{me} Jeanne Goupil, veuve de M. Gilles Billy, propriétaire, demeurant à Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé,

Ayant M^e Bodin pour avoué;

Contre :

M. Pierre-Jean Beaumont père, propriétaire, demeurant à Soulangier,

« Au nom et comme administrateur provisoire de la personne et des biens du sieur René Beaumont, sans profession, demeurant au village de Laveau, commune des Verchers, dont l'interdiction est en ce moment poursuivie; »

Ayant M^e Coulbault pour avoué;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 janvier 1867, enregistré et signifié à avoué,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus désignés, à l'adjudication, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Biens situés communes de Cléré et de Genneton.

PREMIER LOT.

La métairie de Maumusson, située commune de Cléré (Maine-et-Loire), et par extension sur celle de Genneton (Deux-Sèvres), composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables, prés et pâtis, d'une contenance totale de 46 hectares 58 ares 28 centiares.

Sur la mise à prix de soixante-dix mille fr., ci..... 70,000 fr.»

Biens situés commune des Verchers.

2^e LOT.

Quatre ares 50 centiares de vigne, au canton des Quarts, joignant au midi Renard,

A reporter... 70,000 »

Report... 70,000 »
de Savonnières, au nord Rivière.

Mise à prix..... 80 »

5^e LOT.

Quatre ares 60 centiares de vigne, au canton des Quarts, joignant au nord M. Duchatellier, au midi Malvert, au levant le chemin et au couchant le sentier. Il existe un chêne au bout de ce morceau.

Mise à prix..... 80 »

4^e LOT.

Trois ares 20 centiares de vigne, au Gros-Buisson, joignant au levant M. Morneau, au couchant Malvert, au midi Begault et au nord le chemin de Savonnières.

Mise à prix..... 60 »

5^e LOT.

Trois ares 20 centiares de vigne, au Gros-Buisson, joignant au couchant Panier, au levant Vauvert, au nord un fossé, et au midi Clé. Cet objet est traversé par le chemin qui le divise en deux parcelles.

Mise à prix..... 60 »

6^e LOT.

Neuf ares 70 centiares de vigne, situés audit lieu du Gros-Buisson, joignant au couchant Davy, au levant M. Chouteau, au nord le chemin, et au midi la friche.

Mise à prix..... 130 »

7^e LOT.

Huit ares 60 centiares de vigne, au même canton du Gros-Buisson, joignant au couchant M. Chouteau, au levant M. Duchatellier, au midi la friche, au nord le chemin.

Mise à prix..... 120 »

8^e LOT.

Quatre ares de terre, en friche, autrefois vigne, situés au canton des Rochers, joignant au levant M. Duchatellier, au couchant M. Morneau, au nord le sentier, et au midi Davy.

Mise à prix..... 60 »

9^e LOT.

Sept ares 40 centiares de terre, aussi en friche, et autrefois en vigne, situés au même lieu, joignant au levant Leheulle, au couchant Besnard, au nord le sentier et au midi M. Morneau.

Mise à prix..... 100 »

10^e LOT.

Six ares 40 centiares de vigne, au canton du Vigneau, joignant au levant le sentier, au couchant Davy et Jobin, au nord Boussson-Trouvé, au midi l'article suivant et Davy.

Mise à prix..... 100 »

11^e LOT.

Treize ares 80 centiares de vigne, au même lieu du Vigneau, joignant au midi Tourret, au nord l'article

A reporter... 70,790 »

Report... 70,790 »
qui précède et Davy, au couchant Jobin et autres, au levant le chemin de Beauvais à Doué.

Mise à prix..... 200 »

12^e LOT.

Treize ares 40 centiares de vigne, en forme de hache, au canton de la Mortelle ou Mottelle, joignant au levant Picherit, au couchant ledit Picherit et Perrault-Saragosse, au midi le chemin descendant à Savonnières, au nord un fossé.

Mise à prix..... 200 »

13^e LOT.

Sept ares 50 centiares de vigne, plantés en rouge, avec le friche qui en dépend vers nord, situés au canton des Rochers ou des Chapeitiers, n° 902 de la section A, joignant des deux côtés M. Morneau, d'un bout le chemin d'intérêt commun de Cernusson à Verchers.

Mise à prix..... 145 »

14^e LOT.

Au canton du Gros-Buisson, la moitié d'une planche de vigne, contenant, cette moitié, environ 4 ares 40 centiares, joignant au nord le chemin, au midi M. Morneau, au levant et couchant, c'est-à-dire des deux côtés, M. Chouteau.

Mise à prix..... 50 »

15^e LOT.

Au même lieu, la moitié d'une autre planche de vigne, contenant environ 2 ares 20 centiares, en deux rangs, joignant au couchant M. Gaultier, au levant Guyard, au midi le chemin.

Mise à prix..... 50 »

Biens situés commune de Concourson.

16^e LOT.

Quarante-six ares 20 centiares de vigne, au canton des Grands-Quarts, près Rigalles, joignant M. Renard-Beaumont au couchant, au levant un sentier, au midi M^{me} Fillon, de Cossé, et le sieur Carré, de Savonnières, au nord M. Lehou.

Mise à prix..... 1,000 »

17^e LOT.

Trente-deux ares de vigne, au même canton des Grands-Quarts, au lieu dit La Pinelle, joignant au levant un sentier, au midi et au nord M. Morneau, au couchant la terre de M. Duchatellier.

Mise à prix..... 600 »

18^e LOT.

Onze ares de vigne, au canton du Ruault, joignant au nord M. Morneau, au levant M. Lionet, au couchant M. Duchatellier, au midi encore M. Lionet.

Mise à prix..... 200 »

19^e ET DERNIER LOT.

Au canton des Rigalles, tombant sur le pré de M. Duchatellier, un morceau de terre en pâtis, sur lequel sont complantés 8 noyers, 1 frêne et 2 ormeaux,

A reporter... 73,055 »

Report... 73,055 »
contenant 8 ares 80 centiares, joignant au levant Leheulle et M. Morneau, au nord le chemin d'intérêt commun de Cernusson à Verchers, au midi un pré à M. Duchatellier, fossé de l'objet.

Mise à prix..... 250 »

TOTAL des mises à prix. 73,285 »

S'adresser, pour les renseignements :

Soit à M^e AUDOUIN, notaire, dépositaire du cahier des charges;

Soit à M^e BODIN, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné,

A Saumur, le 4 février 1867.

Signé: BODIN

Enregistré à Saumur, le 5 février 1867, f° 104, c. 5, reçu 1 fr. 15 c., décime et demi compris. (96)

Signé: PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MUREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques-Pierre Mureau, débiteur de vins à Saumur, sont invités à se présenter, le mardi 12 février courant, à 9 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE A EMPRUNTER

A RENTE VIAGÈRE

D'une ou plusieurs personnes une somme de 20,000 fr., avec garantie hypothécaire sur des immeubles ruraux d'une valeur de 60,000 fr.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (95)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

UN CHEVAL

Propre à la culture et à l'attelage. S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, port Saint-Michel, ou à M. Baptiste BARRÉ, cours du Cheval-Blanc. (84)

A VENDRE.

Un très-beau chien de garde. S'adresser, à M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue de la Fidélité, 36, à Saumur. (86)

A CÉDER

UN FONDS DE MAGASIN DE

PAPIERS PEINTS

A de très-bonnes conditions. S'adresser à M. NAY-CHATILLON. Dans cette même maison, on vend aujourd'hui au détail à des prix exceptionnels. (85)

A LOUER

Pour la St-Jean 1867,

Un premier étage, composé de trois pièces avec balcon, cave et grenier, rue du Portail-Louis, n° 58.

S'adresser à M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue de la Fidélité, 36, à Saumur. (87)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROSSE, à Saumur. (74)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, JOLIE HABITATION

Située près la nouvelle église de Bagneux, composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes; Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard. S'adresser, pour les renseignements, à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 45. (621)

Saumur

dans sa Splendeur

par

LÉON DE FOS, ancien officier de marine.

En vente, la 1^{re} livraison ILLUSTRÉE
4 grandes gravures différentes par chaque livraison.
S'adresser à l'auteur.

ASPERGES D'ARGENTEUIL, FRAISIERS ET VIGNES.

Asperges. — Les asperges d'Argenteuil sont les plus productives, les plus grosses (il y en a qui portent 18 centimètres de circonférence), les meilleures de toutes celles connues. Elles ont obtenu près de 100 médailles et premiers prix aux expositions horticoles, en France et à l'étranger. On les plante sans engrais, sans défoncement, sans transport de terre (voir la brochure : *Les Asperges, les Fraises et les Vignes*, 1 vol. in-18, avec 25 gravures, 1 fr. 50 franco par la poste).

Fraisières. — Collection des 150 meilleures variétés de fraisières de race américaine, anciens et nouveaux, et de 10 variétés de fraisières européens, dits des Quatre-Saisons, à gros fruits charnus et parfumés (quelques variétés de fraisières américains produisent des fruits qui pèsent de 25 à 60 grammes).

Vignes. — Collection de 60 variétés de raisins de table, à commencer par les Chasselas de Fontainebleau, doré, Napoléon, etc., Morillon hâtif, Muscat hâtif, rouge, noir, blanc, Alicante, Frankental et autres.

Catalogue. — Pour se renseigner, demander franco le Catalogue général et descriptif qui est envoyé franco. — Écrire à M. V.-F. LEBEUF, horticulteur à Argenteuil (Seine-et-Oise). (56)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,